



*Application mobile d'informations et d'alertes*



## Synthèse du Conseil Municipal du 30 octobre 2023

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, Frantz DECLERCQ, D'HOUTAUD Marie-Line, Jean-Michel COLIN, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : Marie-Line D'HOUTAUD

### Motion en faveur de la déviation de la RD72

Dans le prolongement du point "Indicateur trafic routier" évoqué le mois dernier, le Maire expose au conseil municipal que depuis 1974, figure un emplacement réservé sur le territoire de la commune destiné à la déviation de la RD 72.

Au fil des années et des décennies, la circulation routière n'a cessé de s'amplifier.

L'assemblée vote à l'unanimité en faveur d'une motion qui demande au Département du Doubs l'étude suivie de la réalisation du projet de contournement de la commune de HOUTAUD.

### Signalisation horizontale – Marché pluriannuel T1 Est

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise T1 Est pour ce qui concerne la signalisation horizontale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le marché avec la société T1 Est pour trois années (2024, 2025, 2026) pour un montant prévisionnel du marché 4 812€ HT/an.

### Rénovation éclairage public – Marché Balossi Marguet

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise BALOSSI MARGUET pour ce qui concerne la rénovation de l'éclairage public (50 points lumineux Grande Rue).

# FLASH HOUTAUD



Le Conseil municipal approuve à l'unanimité un marché avec l'entreprise BALOSSI MARGUET pour un montant de 27 623.00 € HT - 33 147.60€ TTC.

### Indemnité de gardiennage de la chapelle – Année 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les indemnités plafond pour le gardiennage de la chapelle soit 496.09€ à M. Joseph D'HOUTAUD gardien résidant dans la Commune.

### Adhésion aux missions complémentaires du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs – CDG 25

Le CDG 25 propose l'adoption d'une convention-cadre, regroupant l'ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelables de manière tacite, remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour.

Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Après avoir présenté les différentes missions proposées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention et autorise le Maire à la signer.

### Désignation d'un représentant suppléant au Conseil d'école

Il est proposé au conseil municipal de compléter la délibération du 09/06/2020 par la désignation d'un représentant du Maire en son absence.

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne M. CLAUDE Michel pour représenter le Maire au Conseil d'École en cas d'absence, jusqu'à la fin du mandat en 2026.

- rappelle que Mme Christelle Girardot assiste au Conseil d'école en tant que conseiller municipal



membre du conseil d'école et ce, pour toute la durée du mandat 2020–2026.

### Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - 2023

La Loi de Finances pour 2012 a créé le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités « moins favorisées ».

Les dispositions de droit commun prévoient une répartition entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale.

En dehors de la répartition de droit commun, deux autres méthodes sont rendues possibles par la loi :

- celle dite dérogatoire à la majorité des deux tiers,
- celle dite libre.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la prise en charge du FPIC 2023 selon la méthode dite libre avec les montants suivants :

- 804 915€ à charge de la CCGP
- 156 084€ pour les 10 communes dont 4 342€ à charge de Houtaud

### Aménagement des rues du Général de Gaulle, des Champs jolis et de l'Aérodrome

Le Maire rappelle que l'aménagement des rues du Général De Gaulle, Champs Jolis et Aérodrome ont fait l'objet de plusieurs délibérations entre le 28/03/2022 et le 15/05/2023.

La commission Sécurité Voirie du 25/04/2023, ouverte aux membres du Conseil, a retenu à l'unanimité la variante chasse roue avec les observations suivantes :

- avec places de parking perméables
- et retrait des pavés en entrée de propriété

pour une estimation globale de 508 424,64 € HT

Considérant cet avant-projet définitif et la nécessité de déposer une demande d'aide de l'État complémentaire au titre de la DETR 2024, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette opération.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix pour, 3 voix contre) :

- confirme la réalisation de l'aménagement des rues du général De Gaulle, Champs Jolis et Aérodrome et approuve l'avant-projet définitif pour un coût estimatif de travaux de 415 996,68 € HT (part communale)

- décide de déposer une demande d'aide de l'État complémentaire au titre de la DETR 2024 (le dossier initial relevant de la DETR 2023) : subvention attendue 130 649.00€

- approuve le plan de financement suivant :

- Subvention attendue DETR : 130 649.00€
- Fonds libres/emprunt : 285 347.68€
- TOTAL : 415 996.68€

- décide de procéder à la consultation des entreprises

La lecture du courrier de M. ROGNON reçu le 18/09/2023 est faite en séance.

Un courrier avec plans d'aménagement adressé à l'ensemble des riverains des rues concernées par le projet a été distribué le 04/09/2023.

### Pôle enfance jeunesse - Assurance Tous Risques Chantier

Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'assurance « Tous Risques Chantier » dans le cadre de la construction du Pôle Enfance Jeunesse.

Au terme de la consultation, il est proposé des contrats d'assurance avec GAN ASSURANCES qui portent sur les garanties suivantes :

- la garantie des dommages matériels à l'ouvrage pendant la durée des travaux.
- Les dommages aux existants pour ce qui concerne l'accueil périscolaire.
- La maintenance visite de 1 an après travaux.
- la responsabilité civile du maître d'ouvrage pendant la durée des travaux.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter des assurances Tous Risques Chantier pour l'ensemble du Pôle Enfance Jeunesse selon les modalités suivantes

- Accueil périscolaire–cotisation provisionnelle sur le coût de l'opération (études-maîtrise d'œuvre et travaux) soit 4 559,47 € HT – 5 741,56 € TTC

- Micro- crèche cotisation provisionnelle sur le coût de l'opération soit 1 835,40 € HT – 2 314,20 € TTC.



La cotisation pourrait être ajustée à l'arrêté des comptes, sur la base du coût total de construction définitif.

### **Pôle enfance jeunesse - Assurance Dommages Ouvrage**

Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'assurance dommages ouvrage dans le cadre de la construction du Pôle Enfance Jeunesse.

Au terme de la consultation, il est proposé des contrats d'assurance avec GAN ASSURANCES qui portent sur les garanties suivantes :

- le bon fonctionnement des éléments d'équipement
- les dommages immatériels consécutifs
- les dommages aux existants pour ce qui concerne l'accueil périscolaire

Cette assurance couvre les désordres et malfaçons qui apparaîtraient après la réception de l'ouvrage.

C'est un contrat qui entre en vigueur à la réception du bâtiment et qui dure 10 ans.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter des assurances Dommages ouvrage pour l'ensemble du Pôle Enfance Jeunesse selon les modalités suivantes

- Accueil périscolaire –cotisation provisionnelle sur le coût de l'opération (études-maîtrise d'œuvre et travaux) soit 11 314,24 € HT -12 327,46 € TTC

- Micro- crèche cotisation provisionnelle sur le coût de l'opération soit 6 000€ (cotisation minimale).

La cotisation pourrait être ajustée à l'arrêté des comptes, sur la base du coût total de construction définitif.

### **Pôle enfance jeunesse – Convention de financement avec la Région – Programme EFFILOGIS**

Le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil Régional, réuni en commission permanente le 29 septembre 2023, a décidé d'attribuer une subvention de 148 590€ au titre du programme EFFILOGIS dans le cadre de la construction du Pôle Enfance Jeunesse.

La Région a fait parvenir une convention qui régit cette subvention.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de la subvention

régionale et autorise le Maire à signer la convention associée.

### **Programme ENVI**

La Commune a sollicité une autre aide régionale, pour les aménagements extérieurs.

Le Conseil Régional, lors de la commission permanente du 29/09/2023, a décidé d'attribuer une subvention de 20 000€ au titre du programme ENVI pour les aménagements extérieurs.

### **Point d'information chantier Pôle enfance jeunesse**

- Panneaux photovoltaïques : la prise en compte des contraintes techniques (cheminement pompier, pente du toit, aviation à moins de 3kms) n'avait pas été considérée et complexifie le dossier.

La Commune a envoyé un courrier au maître d'œuvre notifiant ce défaut de conseil et d'appui.

En parallèle sollicité, M. Jean-François LONGEOT Sénateur a proposé d'apporter son appui auprès de la Direction générale de l'Aviation civile pour l'instruction du dossier.

- Eaux usées eaux pluviales : Un passage caméra dans les réseaux a permis de découvrir un regard non identifié sur plan.

- Les réunions de chantier hebdomadaires se déroulent depuis le 23/08/2023 pour la phase préparation, coordination, réservation technique entre les différents intervenants.

L'ouverture de chantier est déclarée semaine 43

Les travaux ont commencé semaine 44

### **Point d'information année scolaire et périscolaire 2023-2024**

Comme annoncé lors de la précédente séance :

- considérant les effectifs de cette année, un nouvel enseignant a été mis en renfort de l'équipe pédagogique.

Une salle supplémentaire (salle informatique) a été aménagée par les services techniques pour accueillir 21 élèves.

Une nouvelle répartition des élèves/classe a été faite et communiquée aux membres de la commission scolaire.

- la fréquentation importante au périscolaire a fait l'objet d'un courrier à la Direction des FRANCAS pour dénoncer une situation tendue.



La Commune entendue, une nouvelle personne a été recrutée et commencera le lundi 06/11/2023 sur les temps de midi pour l'année 2023-2024.

**Longueur de voirie**

La longueur de voirie entre dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement. Lorsque cette longueur n'a pas évolué depuis la dernière délibération, il n'est pas nécessaire que le conseil municipal se prononce sur le sujet.

En l'occurrence, la longueur de voirie, fixée à 11 529 mètres linéaires par délibération du 31/08/2020 n'ayant pas changé, c'est toujours cette donnée qui sera prise en compte par les services de l'État.

**Point d'information – Pont sur le Bief Rouget**

M. MARESCHAL a alerté la Commune concernant l'état du pont car l'enrochement se détériore.

Michel CLAUDE a pris contact avec l'Épave pour une visite sur site.

En zone Natura 2000, M. RESCH Jean-Noël doit constituer le dossier nécessaire avant de pouvoir envisager la réparation.

**Décompte secrétariat intercommunal 2022**

Le coût global du secrétariat intercommunal pour 5 communes (Dommartin, Granges-Narboz, Houtaud, Sainte-colombe et Vuillecin) est de 345 763,41€.

Sur la base de répartition population, heures de permanence en mairie et rapport d'activité, la part de Houtaud représente 95 229,86€

Une situation sur les effectifs actuels est communiquée en séance et les difficultés de recrutements sont évoquées.

**Commission de contrôle des listes électorales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

La réunion de la commission de contrôle devra se réunir avant le 29/12/2023.

Renouvellement de la commission de contrôle :

Pas de changement pour les titulaires

Marie-Line D'HOUTAUD, Mélanie FEVRE, Anne Claude PHILIPPE, Patrick VIPREY et Jean-Michel COLIN

Auxquels s'ajoutent des suppléants

CHRISTIN Bernard, DECLERCQ Frantz et D'HOUTAUD

Sandra

**Décisions du Maire**

✓ Dans le cadre du nettoyage des locaux communaux - Salle des fêtes et Ecole (étage primaire) - un marché a été conclu avec l'entreprise LUSTRAL pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

Il a été nécessaire de le modifier pour les passages supplémentaires à l'école du fait d'une salle à entretenir quotidiennement depuis le 28/09/2023.

Le montant du marché actualisé s'élève à 46,51€ TTC par passage à l'école (nettoyage étage primaire).

✓ La construction du Pôle Enfance Jeunesse fait l'objet de la création de deux branchements au réseau d'Alimentation en Eau Potable.

- Un branchement pour le groupe scolaire/accueil périscolaire pour un montant de 1 200.00 € HT

- Un branchement pour la micro crèche pour un montant de 1 200.00 € HT

Le devis établi par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier a été approuvé.

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- Propriété cadastrée AB n°184 – 28 E Grande Rue

- Propriété cadastrée AB n° 271 – 21 rue des Lotiers

- Propriété cadastrée AB n° 186 – 14 Grande Rue

**Comptes rendus des commissions communales et intercommunales**

✓ 27/09 : Réunion de rentrée périscolaire en présence de 7 familles sur 53 qui utilisent le service.

✓ 05/10 s'est tenue une commission communale environnement élargie au comité consultatif avec des débats sur :

- la possible implantation du crapaud calamite,
- l'éventuelle extension de l'activité Carrière.

✓ Une commission urbanisme s'est tenue le 9 octobre

✓ Une commission tourisme (CCGP) s'est tenue le 9/10 en préambule d'une réunion de Bureau pour évoquer le devenir du ski alpin au Larmont.

✓ La Commune invitée a assisté à l'assemblée générale de l'APEEH le 12 Octobre.

✓ Une réunion CCAS s'est déroulée le 17/10/2023



✓ Une réunion dans le cadre de l'eau et de l'assainissement avec Messieurs DEFRASNE Daniel et Sylvain CHARRIERE s'est tenue le 23 octobre.

Ont été évoqués les sujets suivants :

- Réducteur de pression supprimé dans toutes les maisons pour n'en positionner qu'un seul à l'entrée du village.
- Travaux rue de Traverse envisagés à l'horizon 2025/2026.
- Tous les compteurs seront changés à l'automne 2024
- Mise en service des trois nouveaux puits de captage à l'horizon 2027/2028

✓ Le 19/10 au Conseil d'administration du collège Grenier a été présentée l'auto-évaluation de l'établissement dans le cadre du dispositif national de "l'école de la confiance".

Toutes les écoles rattachées au collège seront également auto évaluées ; l'école de Houtaud sera par conséquent concernée par ce dispositif au cours de l'année 2023-2024.

Une présentation sera sans doute faite lors du 1<sup>ier</sup> Conseil d'école du 07/11.

Cette auto évaluation est réalisée tous les 5 ans et permet de construire le projet d'école.

✓ Le 26/10 les services de l'Etat ont organisé une réunion d'information sur les Zones d'accélération des énergies renouvelables.

La Région fixe les objectifs dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Zones dites normale, d'accélération et d'exclusion sont à définir à l'échelle communale avec une carte par filière énergétique (au nombre de 5).

Différentes étapes sont à respecter : concertation, délibération, débat au sein de la Communauté de Communes, tous les EPCI et porteurs de SCoT remontent une cartographie départementale à la Région.

✓ Le 27/10 De visite en Commune, différents sujets ont été abordés avec le Sénateur M. Jean-François LONGEOT : Pôle enfance jeunesse (aspect technique et financier), les contournements routiers.

### Questions diverses

✓ Décompte CTI 2022

Le coût global des services techniques (dénivellement compris avec peu de précipitations) est de 518 109,77€ Sur la base de répartition population, longueur de voirie et produit fiscal, la part de Houtaud représente 54 339,26€

✓ Location de salle des fêtes : Meeting politique

Les membres du Conseil ne souhaitent pas répondre favorablement à ce type de demande quel que soit le parti politique demandeur.

✓ Les services de la DDT dans le cadre de l'instruction des publicités, enseignes et pré enseignes ont refusé tout dispositif - type chevalet mobile - interdit dans les communes de moins de 10 000 habitants ; la demande de Guillaume Fe a été déboutée, tout comme celle du Barber shop.

✓ Date prochain conseil : lundi 27 novembre et lundi 11 décembre 2023



### INFO COMMUNALE



#### Cérémonie du 11 Novembre

Les Anciens Combattants de Dommartin/Houtaud et Chaffois vous informent du programme des cérémonies commémoratives :

✓ 09h30 Office religieux à l'Eglise St Bénigne

✓ 11h30 Cérémonie officielle des trois communes à HOUTAUD avec un dépôt de gerbe, suivi de l'apéritif offert par la Municipalité.

La population est conviée à participer à cette cérémonie.

#### RECHERCHE... Volontaire(s) pour l'accueil des élèves en cas de grève - SMA

Les collectivités sont tenues de mettre en place un service minimum d'accueil des élèves lorsque 25 % au moins des enseignants sont en grève.

L'inspection académique demande régulièrement la liste des personnes susceptibles d'assurer la garde des élèves.



Lorsqu'une grève est annoncée, la collectivité en est informée 48 heures avant.

Elle doit donc être très réactive pour trouver des personnes volontaires.

**Mission temporaire rémunérée**, si vous êtes intéressé(e), merci de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat ou par mail en précisant vos nom de famille, nom de naissance, prénom, sexe, date et lieu de naissance.



### BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque Municipale est accessible chaque : **Samedi de 13h30 à 14h30** à l'étage de l'école primaire

Cotisation de 5€/an pour les adultes  
Gratuit pour les enfants



### INFO INTERCOMMUNALE

#### ≧ REUNION PUBLIQUE ≦

Opération programmée d'amélioration de l'habitat  
Le dispositif des aides financières, conseils techniques et assistance administrative vous sera présenté le :

**Mardi 07 Novembre 2023 à 18h30**  
Salle Morand - 6 rue Morand à Pontarlier -



### PAROLES AUX ASSOCIATIONS

#### Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud



Le CFAH organise une bourse aux skis et articles de sports qui se tiendra le :

**Dimanche 19 Novembre 2023**  
à la salle des fêtes de Houtaud

Dépôt : Samedi 18/11/2023 de 14h00 à 18h00

Vente : Dimanche 19/11/2023  
de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30

Paiement, reprise des invendus  :  
Lundi 20/11/2023 entre 16h30 et 18h30

### Association des Parents des Elèves de l'Ecole de Houtaud



L'APEEH propose une vente de sapins nordmann et une opération calendrier de l'Avent sur réservation avant le 18/11/2023.

Les bons de commande, annexés au Flash, peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de la Mairie qui fera suivre à l'association.

### Ligue contre le Cancer

Nous vous informons que les délégués locaux de la Ligue contre le Cancer sillonneront dans les prochains jours notre commune afin de collecter vos dons.

Merci de votre accueil et de votre générosité



### GESTE DU MOIS

« La feuille d'automne, emportée par le vent, en rondes monotones tombe en tourbillonnant ».


Ces jolies feuilles, riches en nutriments, sont une belle opportunité pour réaliser un paillage ou alimenter notre compost.

Récoltez les feuilles mortes de vos arbres ou des arbres du village. Vous éviterez ainsi aux employés intercommunaux de dépenser une grande énergie, à coups de souffleuses, pour ramasser et évacuer ces bienfaits de la nature. Vous pouvez en faire un gros tas et les broyer avec votre tondeuse. Cela accélérera leur décomposition.

Profitez alors de cet apport naturel et gratuit pour proposer à votre potager ou à vos massifs une « couverture » pour bien passer l'hiver. Les feuilles vont non seulement protéger le jardin mais en plus elles vont apporter beaucoup de nutriments au sol.

Vous pouvez également les mélanger à votre compost, c'est un excellent apport.

Le petit plus, n'hésitez pas à faire un tas de feuilles dans un endroit abrité pour proposer un abri douillet à un hérisson.

Alors à vos râteaux, le défi pour cet automne c'est de faire en sorte que les agents des espaces verts ne ramassent aucune feuille à Houtaud ! Passez avant eux !  Laurent NOURDIN

